

Arrondissement
de Torcy

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Canton de
Pontault-Combault

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Madame FILLION .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Madame FILLION à Monsieur MARANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIOT Sophie

Ref : Direction de la vie associative et de l'animation du territoire

Objet: Convention de partenariat entre la commune de Pontault-Combault et l'éducation nationale pour la mise à disposition de nos éducateurs sportifs auprès des écoles Pontelloises

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la convention de partenariat entre l'Education nationale et la commune, concernant la co-intervention de nos éducateurs territoriaux d'activités physiques et sportives « ETAPS » dans les écoles pontelloises,

CONSIDERANT que la commune met à disposition de l'éducation nationale deux intervenants sportifs pour l'encadrement des activités EPS des élèves de cycle 2 et 3 auprès des écoles de Pontault-Combault pour l'année 2026-2027.

CONSIDERANT l'avis de la commission services à la population du 15 septembre 2026,

Le Conseil municipal,

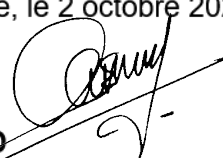
Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat entre l'Éducation nationale et la commune de Pontault-Combault dans le cadre de la mise à disposition d'éducateurs sportifs auprès des écoles de la ville pour l'année 2026-2027.

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à cette convention.



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 2 octobre 2026


Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20261002-2026_09_28-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026
Publication : 02/10/2026